



*Délai référendaire: 7 juillet 2022*

---

## **Loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain (Loi sur le génie génétique, LGG)**

### **Modification du 18 mars 2022**

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu le message du Conseil fédéral du 30 juin 2021<sup>1</sup>,  
arrête:*

I

La loi du 21 mars 2003 sur le génie génétique<sup>2</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 37a* Délai transitoire pour la mise en circulation d'organismes  
génétiquement modifiés

<sup>1</sup> Aucune autorisation ne peut être délivrée pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2025 pour la mise en circulation, à des fins agricoles, horticoles ou forestières, de plantes et de parties de plantes génétiquement modifiées, de semences et d'autre matériel végétal de multiplication génétiquement modifiés, ou d'animaux génétiquement modifiés.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale, d'ici à la fin du premier semestre 2024 au plus tard, un projet d'acte visant à instaurer un régime d'homologation fondé sur les risques applicable aux plantes, parties de plantes, semences et autre matériel végétal de multiplication destinés à être utilisés à des fins agricoles, horticoles ou forestières, obtenus au moyen des nouvelles techniques de sélection, auxquels aucun matériel génétique transgénique n'a été ajouté et qui, par rapport aux méthodes de sélection usuelles, offrent une réelle plus-value pour l'agriculture, l'environnement ou les consommateurs.

<sup>1</sup> FF 2021 1655

<sup>2</sup> RS 814.91

## II

<sup>1</sup> La présente loi est sujette au référendum.

<sup>2</sup> S'il est établi dans les dix jours qui suivent l'échéance du délai référendaire qu'aucun référendum n'a abouti, elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

<sup>3</sup> Dans le cas contraire, le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur; il peut prévoir un effet rétroactif.

Conseil national, 18 mars 2022

La présidente: Irène Kälin  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des États, 18 mars 2022

Le président: Thomas Hefti  
La secrétaire: Martina Buol

Date de publication: 29 mars 2022

Délai référendaire: 7 juillet 2022